



Le bulletin régional SNPES/PJJ/FSU PACAC

Septembre 2020

**Violences, malversations,
conditions de travail
dégradées : Centre fermé
« Nouvel Horizon » sur le
domaine des Chutes Lavie.**

Dans notre dernier compte-rendu régional du mois de juin, nous avons déjà brièvement évoqué la situation alarmante du Centre fermé situé sur le domaine des Chutes Lavie à Marseille et géré par le SAH. Le Dir Sud-Est nous avait informés d'un dépôt de plainte à l'encontre du directeur de service. Ce n'est pas la première fois qu'un centre fermé, géré par une association, se retrouve sous les feux des projecteurs pour des dysfonctionnements graves, de gestion ou de fonctionnement éducatif.

Dans deux articles publiés récemment, le journal Marsactu a fait un travail d'enquête éloquent. Il est important pour le SNPES-PJJ/FSU Sud-Est que la réalité de ces lieux privés de liberté soit mise en lumière. Nous voulons montrer les conséquences de cette politique du tout répressif, particulièrement pour la jeunesse la plus fragilisée.

Il serait temps d'ouvrir un débat serein et professionnel sur ces structures, à l'aune des expériences et des constats. Il y a 3 ans à peine, notre région a déjà connu un événement grave au centre fermé de Brignoles. L'affaire dévoilée aux Chutes Lavie démontre, une fois de plus, que ces structures de contention et d'enfermement provoquent très souvent des fonctionnements délétères et toxiques.

Le SNPES a déjà fourni plusieurs analyses sur ce sujet qui ont été régulièrement confirmées par les contrôleurs généraux de lieux de privation de liberté successifs et le Défenseur des droits. Même si aujourd'hui, les centres fermés de la région ont évolué pour laisser place davantage à l'éducatif et que les professionnel.les tentent, vaille que vaille, d'y réduire la dimension répressive, il n'en demeure qu'il s'agit toujours de lieux d'enfermement. Malgré l'objectif annoncé après la création des premiers CEF issus des lois Perben de réduire le nombre d'adolescent.e.s emprisonné.e.s, celui-ci a atteint un taux record fin 2019 : soit près de 900. Sur l'inter-région, le taux d'incarcération remonte déjà en flèche après le confinement, ce qui démontre, un peu plus, qu'ils n'ont en rien fait diminuer ladite incarcération des mineur.es. Plus grave, l'idéologie de contention qui s'imprime dans leur conception a permis de légitimer des pratiques « virilistes » qu'on pensait éculées à la PJJ et qui imprègnent certain.es professionnel.les exerçant dans les foyers. Le tract de la section de Seine saint Denis du mois de juillet disponible sur le site du SNPES illustre cette montée en flèche des méthodes aux antipodes du travail éducatif.

Notre volonté est de dénoncer des pratiques d'un autre âge et un climat général qui donne à penser que la violence est légitimée aujourd'hui, y compris dans certains hébergements collectifs, et non d'incriminer les personnels qui y travaillent. Nous combattons toujours les atteintes graves au droit des mineur.es. Les professionnel.les de ces centres sont trop souvent recruté.es sans aucune formation préalable, sans diplôme adapté, sans temps de formation préparatoire aux missions, et sans temps de formation durant l'exercice de leur contrat. Sans formation aux pratiques éducatives et sans connaissance pédagogique, le recours à la force prévaut toujours.

Nous dénonçons surtout l'architecture juridique des centres fermés et plus largement l'idéologie de cette politique répressive et punitive qui privilégie le bâton plutôt que le travail éducatif et de soin. Notamment celle qui consiste à penser qu'on ne peut qu'éduquer des adolescents difficiles dans la contrainte et dans l'enfermement judiciaire. Nous

avons bien conscience que l'éducation se transmet aussi en posant des limites. Mais celles-ci ne peuvent être intégrées, donc respectées, que si elles sont comprises. Et la violence ou la menace de l'enfermement (CJ/fugue du CEF) ne permettront jamais l'acceptation de règles. Bien au contraire. Surtout à l'égard de jeunes en rupture de lien social ou plus encore de rébellion, comme c'est souvent le cas à l'adolescence. Seul le respect et la confiance instaurés dans un lien éducatif partagé peuvent permettre à des jeunes, en difficultés, voire en rupture totale de lien social ou auteurs d'actes de violence.

A l'heure où les seuls projets novateurs sur la DiR Sud-Est consistent à creuser ce sillon en créant trois centres fermés associatifs supplémentaires – 1 dans les Alpes Maritimes et 2 dans les Alpes/Vaucluse – il est de notre responsabilité de pourfendre cette politique du moins disant éducatif et qui ne tient pas compte des réalités des terrains.

Marsactu évoque dans un de ses articles, les violences subies par les jeunes placés. Le DiR Sud-Est nous a indiqué qu'il n'y a pas d'élément probant justifiant un dépôt de plainte pour violences ou maltraitements sur mineur.es. Cela aurait entraîné de facto une demande de fermeture auprès du Préfet. L'expérience nous a enseigné que le climat généré par les lieux d'enfermement engendre souvent une forme d'omerta sur les violences internes que ce soit chez les adultes comme chez les jeunes. Nous savons aussi que pour ces jeunes placés, la question de la dénonciation des faits de violence est complexe.

La question budgétaire est tout aussi scandaleuse. Il y a peu, Macron avait incriminé le « pognon de dingue » que coûtaient les aides sociales de ce pays, il serait de bon ton qu'il s'intéresse aussi au « pognon de dingue » que coûte cette politique d'enfermement avec des résultats désastreux sur le long terme pour les jeunes concernés. Les 3 nouveaux Centres fermés qui sont programmés sur la région Sud-Est sont bien sûr réservés au SAH et nous comprenons bien l'intérêt financier des associations dans ce genre de transaction à près de 700€ le prix de journée, bâtiments clé en main !!! Que ne pourrions-nous pas faire pour chacun des jeunes placés avec une telle somme.

Une fois de plus la PJJ attend que de l'argent soit détourné pour mesurer la gravité de la situation. Et encore, juste un audit. Comme si cela suffisait ! Alors que depuis 5 ans nous assistons à un turnover des personnels, comme des responsables, à des atteintes au droit du travail et au droit syndical relayées par les organisations syndicales et des témoignages de mineurs qui dénonçaient des dysfonctionnements.

Non il ne s'agit pas du dysfonctionnement D'UN CEF mais bien l'incapacité des lieux de privation de liberté à être des lieux éducatifs même avec une forte implication des professionnel.le.s diplômé.e.s qui y travaillent ! L'histoire nous l'a prouvé et elle continue à nous le prouver. Pourtant : « *La France n'est pas assez riche d'enfants pour qu'elle ait le droit de négliger tout ce qui peut en faire des êtres sains* ».

Secrétaires régionaux.les

Nicole Quilici -Stei Marseille

06 43 44 93 82

Vincent Fritsch -Uemo Carpentras

06 30 65 84 88

Nouredine Kacem-Hadji -Uemo Toulon

04 98 00 98 60

Fatima Oulhachmi -Uemo Avignon

04 90 82 09 49

snpespaca@gmail.com